

Journal des Moyens internes de fabrication ex filière

PROJET DE RELOCALISATION DU SITE DE LAMBERSART



Après avoir été présenté sur site aux salariés concernés, puis aux élus du CSE siège, le projet de relocalisation de la post-production et des équipes fiction de Lambersart vient d'être présenté aux élus du CSE Réseau.

Après des mois, voire des années d'incertitude, et à la surprise de tous, ce projet promet aujourd'hui la création d'un véritable pôle d'excellence en Hauts de France.

Projet économique ? Opération immobilière ? Projet de développement économique, technologique ?

Un projet structurant en tout cas, qui implique des changements de conditions de travail, de mode de transport, de restauration... Mais surtout, qui est lié à la relocalisation de la vidéo mobile à Bois d'Arcy cette année. Un projet qui achève donc aussi l'éclatement de l'ensemble des services de la production à Lille. Diviser... pour mieux régner ?

Le site de Lambersart a toujours été considéré comme l'un des derniers villages gaulois au sein de l'empire France Télévisions, micro entreprise dans l'Entreprise, trop autonome, trop familial, trop vieux et ingérable de Paris... Insupportable, non?

Alors, cette relocalisation a-t-elle vraiment pour unique objectif une optimisation des cahiers des charges distincts liés à ces différents services ?

En tout cas, ce projet achève la "story", tourne la dernière page, lance le clap de fin, du tout premier site de production en Région de notre entreprise,

En activité depuis 1972, reconnu par l'ensemble de la profession comme un bastion emblématique de l'Audiovisuel, chargé d'histoire, le site a accueilli tant d'hommes et de femmes talentueux, des réalisateurs comme Rémi Grumbach, Peter Kassovitz ou Vladimir Cosma, des comédiens de renommée comme Brigitte Fossey, Danielle Darrieux, Jean Rochefort, Michel Serrault, Victor Lanoux, Jacques Spiesser, Clémentine Célerié & bien d'autres... Avec 450 films produits.

Certes, les bâtiments pailleron des années 60, configurés et reconfigurés au fil des décennies et des évolutions technologiques, sont arrivés à bout de souffle, mais les salariés ont toujours été des garants de la qualité et du savoir-faire du site depuis sa création. Car la notoriété du site de Lambersart ne tient pas au standing de ses infrastructures, mais à la motivation, la passion, le professionnalisme des équipes.

Alors, imaginer que les équipes de la post production et de la fiction de Lille puisse incarner un pôle d'excellence de la production audiovisuelle, cela conforte et motive les salariés. Mais attention, ceux-ci restent attachés à l'âme du pôle de fabrication, à l'esprit "manufacture d'art" qui caractérise leur site.



Le projet emporte l'adhésion des salariés du site, et les instances CSE réseau et siège expriment leur satisfaction à la lecture du projet. Et pourtant, la direction de La Fabrique n'a pas prévu de s'appuyer sur les salariés et les élus. Elle va monter des comités de pilotage et des groupes de travail, avec seulement deux représentants des salariés, appelés "experts", issus de la post prod et de la fiction. Deux seulement, pour représenter 54 salariés... Alors que partout à FTV, on nous parle de co-construction, de bienveillance et de facilitateurs du changement, la direction de La Fabrique entend mener seule son projet.

La CFDT demande une représentation forte des salariés dans les différents comités ou ateliers, ainsi que la présence d'élus des instances, pour permettre au projet de se déployer au mieux et pour veiller à ce que la parole des salariés soit représentée, entendue, et prise en compte.

Ce projet est celui des salariés de la Fabrique en Hauts de France, des directions des Moyens Internes de Fabrication au siège, et des instances représentatives. Tous sont concernés, tous doivent y participer.

Quelques chiffres:

Le site de Lambersart coûte actuellement 951k€/an (taxes foncières, part secor, amortissement etc.), dont 300 k€/an de charges bâtiment.

Le coût de fonctionnement cumulé des deux nouveaux sites est estimé à 50 k€/an, le loyer cumulé devrait de 450k/an.

La livraison du bâtiment de Lomme par le promoteur est prévue pour le 4 décembre 2019.

La durée minimale du Bail de Lille est de 6 ans ferme.

Résolution relative au projet de relocalisation des personnels de la direction des moyens de fabrication du site de Lambersart

Les élus du CSE du Réseau France 3 n'ont pas à ce stade reçu les informations et réponses relatives à un certain nombre de questions liées au projet de relocalisation des personnels de la direction des moyens de fabrication du site de Lambersart, notamment :

- Sur la nature et la durée des baux
- Les éléments financiers du projet (loyers, charges détaillées, couts comparés de fonctionnement, coût du déménagement, investissements)
- L'engagement formel que le projet sera construit sur les principes de l'accord QVT, c'est à dire en favorisant la co-construction par la présence d'élus CSE et RP, et de salariés du site aux comités de pilotage et groupes de travail. L'avis des sachants en amont est essentiel pour permettre une discussion centrée sur l'expérience, le travail réel et ses enjeux, les ressources et les contraintes du projet. Cette approche de prévention primaire permettra d'éviter les risques professionnels qui pourraient découler d'un tel projet même s'il est favorablement accueilli par les salariés de Lambersart. La direction des moyens de fabrication devra donc fournir un descriptif précis du dispositif envisagé.

Les élus demandent que ces éléments leur soient transmis par écrit avant le 4 octobre.

Dans l'hypothèse où ces documents ne leurs seraient pas transmis, ils enjoignent au CSE central d'engager une expertise sur le projet de relocalisation des personnels de Lambersart.

Résolution adoptée à l'unanimité CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Lyon, le 26 septembre 2019

[Nos Délégués Syndicaux Centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

